



TALENCE
GESTION

OPCVM
TALENCE OPTIMAL

RAPPORT ANNUEL
Au 31 août 2023

Exercice 2022-2023
Fonds Commun de Placement de droit français
Société de Gestion : TALENCE GESTION - 38 avenue Hoche 75008 Paris
Dépositaire : CACEIS Bank France, Société Anonyme - 89-91, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge

CLASSIFICATION

Fonds Mixte selon classification BCE.

AFFECTATION RESULTAT

Parts	Code ISIN	Distribution des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Minimum de première souscription
Parts AC	FR0010909754	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	Une part
Parts IC	FR0012419729	Capitalisation	Euro	Part réservée aux institutionnels et assimilés	1.000.000 euros par entité

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP a pour objectif d'offrir une performance supérieure à celle de l'indice composite décrit ci-dessous (50% de l'indice CAC 40 Net Total Return (dividendes réinvestis) + 50% de l'€STER capitalisé) sur la durée de placement recommandée.

L'objectif de gestion est de participer à la hausse des marchés actions, tout en limitant l'exposition aux risques de ces marchés en période de baisse.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Indicateur de référence : L'indice de référence du fonds est un indice composite composé à 50% de l'indice CAC 40 Net Total Return (dividendes réinvestis) + 50% de l'€STER capitalisé.

Indice CAC 40 Net Total Return (Code Ticker NCAC) : Indice de la Bourse de Paris calculé en continu représentant les 40 principales valeurs du marché parisien sélectionnées par Euronext sur des critères de taille et de liquidités. Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré en fonction de l'importance de sa capitalisation. Cet indice est valorisé aux cours de clôture et sa performance est calculée dividendes réinvestis.

L'indice €STR (euro short term rate) est un taux qui reflète le coût des emprunts en blanc au jour le jour des banques de la zone euro sur les marchés institutionnels. Il est administré par la Banque Centrale Européenne, laquelle n'est pas inscrite au registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations sur cet indice sont disponibles sur le site www.ecb.europa.eu.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégies utilisées

La réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0% à 100% pour les actions et de 0% à 100% pour les titres de créance et instruments du marché monétaire) via des titres en direct et des instruments financiers à terme utilisés uniquement en couverture. Cependant, l'allocation cible présentera sur la période de placement recommandée, une répartition proche de celle de l'indice composite. Il est rappelé que cette allocation cible est un objectif qui peut ne pas être atteint en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actifs peut ne pas correspondre à l'investissement optimal.

Le gérant construit son portefeuille selon un processus d'investissement qui se compose d'une allocation d'actifs, d'une approche sectorielle et d'une sélection de titres.

En fonction des anticipations des gérants, cette exposition action pourra être réduite à 0% par le recours à des instruments dérivés simples de couverture, la partie couverte du portefeuille étant alors exposée « neutre ».

Le fonds est exposé en actions de tous secteurs, de toutes capitalisations, émises sur les marchés d'un ou de plusieurs pays de la zone euro, majoritairement du marché français et à titre accessoire, dans des valeurs émises sur les marchés des pays autres que la zone euro y compris les actions émergentes.

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Compte tenu de sa stratégie décrite ci-après, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans celle-ci.

Le processus d'investissement se fera tout d'abord selon une approche « top down » définie par le comité d'investissement de la société de gestion en fonction des analyses macro-économiques et micro-économiques, des évolutions du marché et des anticipations du gérant.

Par rapport à l'anticipation du positionnement du marché ou d'une valeur dans ces cycles, le gérant jugera de la pertinence de ses investissements.

Dans un second temps, le gérant identifiera, avec le comité d'investissement, les secteurs d'activités économiques les plus à mêmes de profiter de l'évolution boursière.

Ce processus sera ensuite complété par une approche « Bottom up », c'est-à-dire une sélection de titres au cas par cas, au sein des secteurs précédemment sélectionnés, fondée sur une analyse fondamentale des valeurs.

Afin de bénéficier des avantages fiscaux du PEA, l'actif du fonds est investi en permanence à hauteur de 75% minimum en actions de l'Union Européenne et titres assimilés directement ou indirectement via des OPCVM /FIA actions de l'Union Européenne eux-mêmes éligibles au PEA, conformément à la réglementation.

Mentions relatives à la prise en compte des risques de durabilité et à la taxonomie européenne :

Prise en compte des risques de durabilité et des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Le Fonds vise à atteindre son objectif de gestion sans intégrer pour le moment les risques de durabilité tels que définis dans le profil de risque.

A ce jour, les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ne sont pas prises en compte car la stratégie de gestion du Fonds ne se concentre que sur les éléments financiers.

Prise en compte de la taxonomie européenne

A ce jour, les investissements sous-jacents à ce Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2. Les actifs (hors dérivés)

- Les actions (investissement de 75% à 100% et exposition de 0% à 100% compte tenu des instruments financiers à terme)

Le FCP est investi en actions et valeurs assimilés des pays de la zone euro, majoritairement en actions du marché français. Accessoirement, le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des actions de pays autres que ceux de la zone euro, y compris les actions émergentes.

La gestion est discrétionnaire en termes de taille de capitalisation (y compris petites et moyennes capitalisations), et de répartition sectorielle.

Le FCP est éligible au Plan d'Epargne en Actions (PEA) et en conséquence, est investi à hauteur de 75% minimum en actions et titres éligibles au PEA.

Dans la limite de 20%, le fonds peut être exposé sur le marché Euronext Growth ; dans la limite de 10%, le fonds peut être exposé sur Euronext Access ; l'exposition globale sur les marchés de type non réglementés Euronext Growth et Euronext Access étant limitée à 30%.

L'exposition au risque actions sera comprise entre 0% et 110%, compte tenu des opérations d'emprunt d'espèces.

- Les titres de créances et instruments du marché monétaire (investissement de 0% à 25% et exposition de 0% à 100% compte tenu des instruments financiers à terme et de couverture de la poche actions.)

Le FCP se réserve la possibilité d'être investi, dans la limite de 25% de l'actif, afin de gérer la trésorerie, en titres obligataires ou monétaires de la zone euro (français et, dans la limite de 10%, étrangers sans contrainte de répartition géographique), de tous secteurs et de tous types d'émetteurs notés Investment Grade : emprunts d'Etat ou garantis ou assimilés, obligations convertibles, ou emprunts privés de toutes capitalisations.

La poche monétaire/taux est gérée discrétionnairement en termes de répartition dette publique/dette privée et de répartition géographique.

Le gérant pourra utiliser les instruments suivants, de durée de vie allant du « jour le jour » à 30 ans :

- Bons du trésor,
- Titres de créances négociables (Billets de trésorerie, Certificats de dépôts, BMTN),
- Obligations à taux fixes ou à taux variables,
- Obligations convertibles,
- Obligations indexées.

Le gérant se donne la possibilité d'investir dans des obligations à haut rendement dans la limite de 10% maximum.

➤ Les parts ou actions d'OPCVM/FIA

Le fonds se réserve la possibilité d'investir jusqu' à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM/FIA de droit français) et de droit européen.

Le fonds se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM/FIA gérés par la société de gestion ou par une autre société qui lui est liée.

Ces OPCVM/FIA seront utilisés dans un but de gestion de la trésorerie des portefeuilles et/ou de réalisation de l'objectif de gestion et d'ajustement des expositions actions et taux.

Les OPCVM/FIA sélectionnés pourront être les suivants :

- OPCVM/FIA « Actions » afin de réaliser l'objectif de gestion et d'ajuster l'exposition actions.
- OPCVM/FIA « obligataires » pour réaliser l'objectif de gestion et ajuster l'exposition taux.
- OPCVM/FIA « monétaires » pour gérer la trésorerie.
- Trackers/ETF.

3. Les instruments dérivés

Le FCP peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

- la nature des marchés d'intervention : marchés réglementés et organisés selon les instruments utilisés.
- les risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - action ;
 - taux.
- la nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - couverture et exposition pour le risque taux.
 - couverture exclusivement pour le risque actions.
- la nature des instruments utilisés : sur ces marchés, le fonds peut recourir aux instruments suivants :
 - des ventes de contrats futures sur les indices Actions (CAC 40, DJ STOXX, Dax),
 - contrats futures sur les indices de Taux (Bund, Bobl, Schatz),
 - des achats d'options sur indices actions ou sur actions (utilisation marginale),
 - des achats de bons d'options de vente sur les futures (contrats à terme) d'indices actions (la société de gestion n'utilisera que des Turbos à échéance ouverte appelés « Turbos infinis »),

Ces opérations sont effectuées dans la limite d'engagement maximum d'une fois l'actif de l'OPCVM.

- **Instruments intégrant des dérivés** : Le FCP peut investir dans des obligations convertibles de toute nature, warrants, EMTN, bons de souscription d'actions, certificats.

4. Dépôts

Le gérant pourra effectuer des opérations de dépôts dans la limite de 10% de l'actif de l'OPCVM.

5. Emprunts d'espèces

Dans le cas de son fonctionnement normal et dans la limite de 10% de son actif, l'OPCVM peut se retrouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Contrat constituant des garanties financières : en garantie de la ligne de découvert accordée par la Banque ou l'Etablissement dépositaire, le fonds lui octroie une garantie financière sous la forme simplifiée prévue par les dispositions des articles L. 431-7 et suivants du Code Monétaire et Financier.

6. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

Les opérations utilisées seront les prises et mises en pension et les prêts et emprunts de titres. L'ensemble de ces interventions vise à optimiser la gestion de trésorerie et les revenus perçus par l'OPCVM.

Le niveau d'utilisation envisagé et autorisé sera inférieur à 100% de l'actif net pour les mises en pension et pour les prêts de titres.

Le niveau d'utilisation envisagé et autorisé sera inférieur à 10% de l'actif net pour les prises en pension et pour les emprunts de titres. Ce ratio est porté à 100% pour les prises en pension contre espèces, à la condition que les instruments financiers pris en pension ne fassent l'objet d'aucune opération de cession y compris temporaire ou de remise en garantie.

Les informations relatives à la rémunération figurent à la rubrique « frais et commissions ».

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risques principaux

Risque de perte en capital :

Le FCP ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

La performance du FCP dépend des sociétés choisies par le gérant. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les sociétés les plus performantes.

Risque action :

Si le marché des actions baisse, la valeur liquidative de votre FCP peut baisser.

Le FCP peut être investi dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de votre fonds.

Risque de liquidité :

Le FCP pourra être investi dans des actions de petites et très petites capitalisations négociées sur des marchés de type non réglementés Euronext Growth ou Euronext Access, qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et susceptibles de rencontrer des risques de liquidités. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations.

Risque de taux :

Le FCP peut être investi en titres obligataires. La valeur liquidative du fonds pourra baisser si les taux montent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque qu'il ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

La valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque de contrepartie :

Ce risque mesure les pertes encourues par le FCP au titre des engagements contractés auprès d'une contrepartie défaillante. La défaillance d'une contrepartie à ces opérations pourrait faire baisser la valeur liquidative.

Risques accessoires

Risque de change (pour l'ensemble du portefeuille) :

Le FCP peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro.

La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié à l'investissement dans des pays émergents :

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les conditions de fonctionnement et de surveillance de certains pays émergents, peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales ; de ce fait, la valeur liquidative peut baisser.

Les risques de marché sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

Risque lié à l'investissement en obligations spéculatives à haut rendement (pour l'ensemble du portefeuille) :

Ce FCP peut investir dans des obligations spéculatives à haut rendement dont la notation est basse ou inexistante. Ces titres ont un risque de défaillance important.

Risques de durabilité :

Les risques en matière de durabilité sont définis comme des événements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (« ESG »), qui, s'ils survenaient, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les risques en matière de durabilité qui résultent des investissements réalisés par la société de gestion peuvent survenir dans le domaine social, environnemental ou de la gouvernance.

Dans le cadre de la gestion de Talence Optimal, eu égard à l'objectif de gestion du Fonds et à la stratégie d'investissement mise en œuvre, la société de gestion n'intègre pas la prise en compte des risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

En effet, la stratégie de Talence Optimal consistant à sélectionner des émetteurs sur la base d'une analyse fondamentale, la société de gestion n'intègre pas dans ses décisions d'investissement la prise en compte de critères extra-financiers tels que les risques en matière de durabilité.

La société de gestion ne garantit pas que les investissements réalisés par le Fonds ne sont pas soumis à des risques en matière de durabilité dans une quelconque mesure.

Si de tels risques en matière de durabilité survenaient pour un investissement, ils pourraient ainsi avoir une incidence négative sur la performance financière de l'investissement concerné et, par conséquent, sur la performance du portefeuille du Fonds dans son ensemble et sur le rendement financier pour les investisseurs.

MODIFICATIONS

Changements intervenus au cours de l'exercice

Néant.

Changements à intervenir

Néant.

RAPPORT DE GESTION

Du 31/08/2022 au 31/08/2023 (exercice fiscal du fonds Talence Optimal), l'indice CAC 40 (dividendes réinvestis a progressé de 22,3%.

La volatilité est restée importante au cours des derniers mois de 2022, les banques centrales poursuivant activement le resserrement de leurs politiques monétaires face à l'accélération de l'inflation.

Après un mois de septembre en repli, le marché a sensiblement rebondi en octobre et novembre, malgré les anticipations de récession de plus en plus présentes.

L'inflation et les taux d'intérêt ont continué à alimenter les marchés au cours du premier semestre 2023.

Le début de l'année a été marqué par une hausse spectaculaire des actions européennes, soutenues par les publications de résultats des entreprises. Celles-ci se sont avérées nettement meilleures que prévu, grâce à des marges record.

Le second trimestre s'est montré plus calme, le CAC 40 atteignant toutefois son plus haut niveau de l'année à 7581 points fin avril.

L'exercice s'est terminé sur un mois d'août en baisse, en raison de tensions sur les taux de rendement obligataires et de chiffres macro-économiques plutôt décevants.

Dans cet environnement, le fonds enregistre une hausse limitée de 4,33% pour sa part AC.

Les meilleures contributions à la performance concernent L'Air Liquide, Sanofi, BNP-Paribas, Schneider et TotalEnergies.

Les principales contre-performances ont porté sur Worldline qui a souffert d'une baisse de ses multiples de valorisation, EDPR (hausse des taux) et Aperam (cyclique européenne).

Le fonds utilise comme instruments de couverture des certificats Turbo infinis émis par la Société Générale.

Le taux de couverture s'est inscrit dans une fourchette de 40% à 55%, traduisant notre prudence sur le marché dans un contexte de faible visibilité.

Au 31/08/2023 ces contrats sur CAC40 représentent un engagement de 42,1% en couverture du risque actions.

Le ratio de 75% minimum d'investissement en titres éligibles au PEA a été respecté au cours de l'exercice.

Enfin, le taux exposition actions au 31/08/2023 était de 55,2%.

	Début Exercice Comptable	Fin Exercice Comptable	PERFORMANCE	
			VL	INDICE
TALENCE OPTIMAL AC	01/09/2022	31/08/2023	4.33%	12.28%
TALENCE OPTIMAL IC	01/09/2022	31/08/2023	5.59%	

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

MOUVEMENTS

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant brut)
Acquisitions	8 225 875,15 €
Cessions	-8 606 878,34 €
Total général net	-381 003,19 €

Dix principaux achats sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
12/01/2023	Action	DE000SH09XS7	SG EFFE WR 12-99	1 225 200,00
15/03/2023	Action	FR0000120578	SANOFI	397 076,70
05/04/2023	Action	FR0000044448	NEXANS SA	285 030,90
04/01/2023	Action	FR0000130809	SOCIETE GENERALE SA	278 357,35
26/04/2023	Fonds	FR0011653500	TALENCE SELEC,PME AC	258 767,40
17/03/2023	Action	FR0013506730	VALLOUREC	231 545,63
13/04/2023	Action	FR0013227113	SOITEC SA	225 954,65
04/10/2022	Action	FR0000120404	ACCOR	220 121,27
03/03/2023	Action	FR0000121147	FAURECIA	217 516,28
15/03/2023	Action	FR0000133308	ORANGE	216 088,61

Dix principales ventes sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
04/05/2023	Fonds	FR0013102332	SELECT ALPHA TAUX AC	-394 800,00
23/09/2022	Action	FR0000120271	TOTALENERGIES SE	-353 332,76
12/01/2023	Action	DE000SF6TPU5	SG EFFE WR 12-99	-351 652,00
29/09/2022	Action	DE000SF6TPU5	SG EFFE WR 12-99	-249 000,00
02/05/2023	Action	DE0007164600	SAP SE	-231 189,24
15/02/2023	Action	FR0000120578	SANOFI	-220 445,91
14/01/2023	Fonds	FR0013102332	SELECT ALPHA TAUX AC	-216 656,00
15/03/2023	Action	FR0010908533	EDENRED	-211 632,85
04/01/2023	Action	FR0000120271	TOTALENERGIES SE	-202 349,49
13/07/2023	Action	FR0013227113	SOITEC SA	-201 843,74

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE

Le fonds n'a pas mis en place de techniques de gestion efficaces (opérations et cessions temporaires de titres) sur l'exercice 2022/2023.

UTILISATION DES DROITS DE VOTE

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la société TALENCE GESTION a mis en place une procédure appelée « politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres cotés détenus par les fonds qu'elle gère. Ses effets sont permanents et s'appliquent pour les placements collectifs gérés par TALENCE GESTION (OPCVM et FIA).

Ce document peut être mis à jour à tout moment et sans préavis.

1. Organisation de l'exercice des droits de vote

L'équipe de gestion des fonds est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis.

Le vote final selon le mode tel que défini ci-après est effectué par le(s) gérant(s) concerné(s) par la valeur faisant l'objet d'une assemblée générale des actionnaires.

2. Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce les droits de vote

TALENCE GESTION est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le stock picking. Cette gestion consiste en une sélection rigoureuse de titres par la mise en œuvre d'un processus d'analyse qualitatif et de rencontres directes et régulières avec les entreprises dans lesquelles les fonds sont investis.

La société de gestion a pour objectifs d'investir dans des entreprises qui créent ou ont un potentiel de création de valeur pour leurs actionnaires, ce qui implique qu'elle a confiance dans leur gouvernance et qu'elle est en accord avec les stratégies fixées par ses dirigeants.

3. Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer à l'occasion de l'exercice des droits de vote

A priori, compte tenu de notre connaissance et du suivi opéré sur les sociétés sous-jacentes, dans l'ensemble, les projets de résolutions des assemblées générales des actionnaires sont approuvés lorsqu'ils concernent la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace, le traitement équitable des actionnaires, la transparence et la diffusion de l'information.

Une vigilance particulière est apportée aux dispositions concernant :

- la modification des statuts ;
- l'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- la nomination et la révocation des organes sociaux ;
- les conventions dites réglementées ;
- les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- la désignation des « commissaires aux comptes ».

TALENCE GESTION se montre également particulièrement vigilante sur quatre points particuliers :

- les émissions d'actions sans droit préférentiel de souscription pour les personnes déjà actionnaires ;
- les augmentations de capital en cas d'OPA et toutes autres mesures anti OPA ;
- les émissions de bons de souscriptions d'actions (BSA) ou tout autre titre donnant accès au capital au profit exclusif d'une catégorie d'actionnaires (par exemple les salariés) entraînant de ce fait une dilution des autres actionnaires ;
- l'approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou n'est pas facilement accessible.

Pour la défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts des fonds communs de placement de TALENCE GESTION, la société de gestion se réserve le droit de voter contre les résolutions qui iraient à l'encontre de leurs intérêts.

4. Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer pour déterminer les cas dans lesquels elle exerce les droits de vote

L'exercice des droits de vote s'effectue pour toutes les sociétés françaises détenues en portefeuille dès que la société de gestion, au travers des fonds communs de placement qu'elle gère, détient :

- Au moins 1 % du capital ou des droits de vote d'une société ;
- ou
- Que la ligne tous fonds confondus représentent au moins 1% du total des actifs de la gestion collective.

Ces seuils sont mis en place à compter du 1^{er} mai 2015. Précédemment un seul seuil déterminait l'exercice des droits de vote : détention minimum de 2% du capital ou des droits de vote pour l'ensemble des fonds gérés.

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêt est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur notre site internet www.talencegestion.fr. Le Code de Déontologie de la société de gestion applicable à l'ensemble des collaborateurs permet également d'éviter et d'encadrer les risques de conflits d'intérêts éventuels.

TALENCE GESTION est une société de gestion indépendante, et n'a pas de participations directes ou indirectes au sein des sociétés dont les titres sont détenus dans les portefeuilles des fonds. Elle exerce les droits de vote en toute indépendance dans l'intérêt des porteurs des fonds gérés.

5. Le mode d'exercice des droits de vote

TALENCE GESTION privilégie le vote par correspondance ou par voie électronique sur le site du dépositaire du fonds le cas échéant : les bulletins de vote sont complétés et transmis au dépositaire qui émet les attestations de position et les transmet à l'émetteur.

La société de gestion se réserve le droit en fonction des circonstances de recourir aux votes par une participation effective aux assemblées des actionnaires ou en donnant pouvoir au Président de la société ou exceptionnellement par procuration.

6. Rapport sur l'exercice des droits de vote

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion doit être établi dans les quatre mois de la clôture de son exercice social.

Le rapport annuel est disponible sur le site internet de la société dans la rubrique « Informations Règlementaires ».

Ce rapport précise notamment :

- 1° Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;

- 2° Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » ;
- 3° Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les placements collectifs qu'elle gère.

La société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les fonds atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les prestataires de services d'investissements doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, les meilleurs résultats possibles pour le client (prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et du règlement, taille et nature de l'ordre, etc.), étant précisé que pour les clients non professionnels, le meilleur résultat possible est déterminé sur la base du coût total. Ses diligences sont décrites dans une politique d'exécution des ordres mise en place par chaque intervenant.

TALENCE GESTION en tant que société de gestion de portefeuille a des caractéristiques qui sont spécifiques à son activité et qui la dispense de la mise en place d'une politique d'exécution. Elle est tenue, en revanche, d'établir une politique de sélection des intermédiaires.

L'objectif de cette procédure est de sélectionner les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lorsque TALENCE GESTION leur confie, pour votre compte, des ordres résultant des décisions d'investissement relatives à la gestion du portefeuille.

Cette obligation consiste donc à :

- sélectionner les intermédiaires selon un certain nombre de critères et en tout premier lieu, le critère du prix total (prix de l'instrument financier ajouté aux coûts liés à l'exécution)
- contrôler l'efficacité de la politique de sélection sur la base d'une évaluation semestrielle des intermédiaires sélectionnés,
- mettre à jour cette politique régulièrement, et vous tenir informés des changements significatifs.

Les critères de sélection des intermédiaires fournissant le service d'exécution d'ordre sont les suivants :

- Coût total de l'exécution
- Qualité de l'exécution des ordres
- Qualité du back-office
- Accès à des blocs de titres
- Coût de l'intermédiation
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire

Enfin, concernant les lieux d'exécution, Talence Gestion a donné son accord exprès à ses brokers pour l'exécution de ses ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (SMN ou MTF). Il s'agit pour Talence Gestion d'optimiser les opportunités d'exécution.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Conformément aux dispositions de l'article 314-82 du RGAMF, TALENCE GESTION rédigera un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation si les frais représentent pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 K€.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 6 (SFDR) :

Le Fonds relève de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Aucune approche extra-financière n'est donc intégrée dans sa stratégie.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Talence Gestion : www.talencegestion.fr dans la rubrique « Informations Règlementaires ».

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est établie afin de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et ne pas encourager une prise de risque excessive qui serait incompatible avec les profils de risque des fonds et des mandats,

et qui serait contraire aux intérêts de la société de gestion et de ses clients. Elle a été établie par application du principe de proportionnalité.

La politique de rémunération est élaborée et réexaminée annuellement par l'organe de direction de la société de gestion : le Comité de Direction, puis communiquée aux salariés.

La politique de rémunération est communiquée à chaque collaborateur, et lui sont précisés pour l'exercice à venir les critères qui seront utilisés pour déterminer le montant de sa rémunération (augmentation du fixe et rémunération variable) ainsi que le calendrier prévu pour l'évaluation de ses performances.

Les éléments d'évaluation sont conservés dans le dossier personnel de chaque collaborateur.

Le RCCI veille au respect de l'application de la présente politique dans la détermination de la rémunération des salariés.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci et sur son site internet.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération le cas échéant.

Au titre de l'exercice comptable 2022, vous trouverez ci-dessous :

- le montant total des rémunérations fixes brutes hors charges sociales versées à l'ensemble des collaborateurs présents au cours de l'exercice 2022 dont celles versées aux gérants financiers (Gestion Collective et Gestion Privée) ;
- le montant total des primes discrétionnaires brutes hors charges sociales versées à l'ensemble des collaborateurs présents au cours de l'exercice 2022 dont celles versées aux gérants financiers (Gestion Collective et Gestion Privée) ;
- le nombre de bénéficiaires concernés sachant qu'il y a pu avoir des entrées/sorties au cours de l'exercice.

Et le cas échéant les rémunérations versées par les OPC directement, y compris les éventuelles commissions de performance.

Ce tableau inclut toutes les personnes salariées au cours de l'exercice dont celles le contrat de travail s'est terminé au cours de l'exercice, ainsi que les CDD et les apprentis.

Ce tableau n'inclut pas : les stagiaires, les primes d'aide versées par l'Etat aux collaborateurs éligibles (prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat, indemnité inflation).

	Total salaires bruts fixes versés en 2022		Total rémunérations variables brutes versées en 2022	
	Montants	Effectifs concernés	Montants	Effectifs concernés
Rémunérations brutes versées à l'ensemble du personnel de Talence Gestion, hors charges sociales	2 906 480	40	443 500	28
• Dont rémunérations versées à l'ensemble des gérants financiers de Talence Gestion	1 144 688	16	262 000	11
• Dont rémunérations versées directement par l'OPC aux salariés de Talence Gestion	Néant	Néant	Néant	Néant

RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global lié aux contrats financiers (y compris les titres financiers et les instruments du marché monétaire comprenant des contrats financiers) du fonds est basé sur le calcul de l'effet de levier par la méthode linéaire (« approche par l'engagement »).

La gestion de l'OPCVM n'a pas eu recours à l'effet de levier.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPCVM n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.



Talence Optimal

Fonds commun de placement

Société de gestion : Talence Gestion – 38 avenue Hoche - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2023

Aux porteurs de parts du FCP Talence Optimal,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds commun de placement (FCP) Talence Optimal relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable .

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du fonds commun de placement établi par la société de gestion.

5. Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à



l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 06 novembre 2023

Le commissaire aux comptes

DocuSigned by:
Pascal COSSÉ
743EDCF0AFF04E7...

Société Fiduciaire Paul Brunier – Audit & Comptabilité
Représenté par
Pascal Cossé

BILAN ACTIF AU 31/08/2023 EN EUR

	31/08/2023	31/08/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	19 657 946,07	19 192 539,23
Actions et valeurs assimilées	18 320 121,54	17 422 670,57
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	18 320 121,54	17 422 670,57
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 337 824,53	1 769 868,66
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 337 824,53	1 769 868,66
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	5 450,00	2 762,50
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	5 450,00	2 762,50
COMPTES FINANCIERS	0,00	579 035,15
Liquidités	0,00	579 035,15
TOTAL DE L'ACTIF	19 663 396,07	19 774 336,88

BILAN PASSIF AU 31/08/2023 EN EUR

	31/08/2023	31/08/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	19 832 983,37	18 142 125,32
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-479 423,25	1 367 266,13
Résultat de l'exercice (a,b)	267 349,32	259 308,33
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	19 620 909,44	19 768 699,78
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	22 328,13	5 637,10
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	22 328,13	5 637,10
COMPTES FINANCIERS	20 158,50	0,00
Concours bancaires courants	20 158,50	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	19 663 396,07	19 774 336,88

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/08/2023 EN EUR

	31/08/2023	31/08/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
SOCGEN PW/CAC40	8 245 146,70	8 348 511,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/08/2023 EN EUR

	31/08/2023	31/08/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	5 451,87	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	545 360,04	619 502,14
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	550 811,91	619 502,14
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	172,99	8 856,87
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	172,99	8 856,87
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	550 638,92	610 645,27
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	278 150,74	346 706,84
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	272 488,18	263 938,43
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-5 138,86	-4 630,10
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	267 349,32	259 308,33

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0012419729 - Part TALENCE OPTIMAL IC : Taux de frais maximum de 1,15% TTC

FR0010909754 - Part TALENCE OPTIMAL AC : Taux de frais maximum de 2,35% TTC

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Modalité de calcul de la commission de sur performance :

Commission de surperformance	Actif net	Parts AC et IC : 20% TTC maximum de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indice composite 50% du CAC40 Net Total Return (dividendes réinvestis) + 50% de l'€STER capitalisé, sous condition que le fonds enregistre une performance positive. En cas de sous performance du fonds sur une période de référence, celle-ci devra être compensée dans un délai de 5 ans avant que des frais de gestion variables ne puissent être exigibles.
------------------------------	-----------	--

Commission de surperformance :

La Société de gestion recevra, s'il y a lieu, une commission de surperformance lorsque la performance du fonds sera supérieure à celle de l'indice de référence, sous condition que le fonds ait enregistré une performance positive. La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée est basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du fonds et l'actif de référence.

L'actif valorisé du fonds s'entend comme la quote-part de l'actif, correspondant à une catégorie de part, évalué selon les règles de valorisation applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels correspondant à ladite catégorie de part.

L'actif de référence représente la quote-part de l'actif du fonds, correspondant à une catégorie de part donnée, retraitée des montants de souscriptions/rachats applicables à ladite catégorie de part à chaque valorisation, et valorisé selon la performance de l'indice de référence retenu.

L'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'indice composite 50% du CAC40 Net Total Return (dividendes réinvestis) + 50% de l'€STER capitalisé.

La période de référence de la performance correspond :

- pour la première période de référence : du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 ;
- pour les périodes suivantes : du 1^{er} jour de bourse de septembre au dernier jour de bourse d'août de l'année suivante.

Fréquence de prélèvement : la commission de surperformance est prélevée, au profit de la société de gestion dans le mois qui suit la fin de la période de référence. En aucun cas la période de référence de la performance du fonds ne peut être inférieure à un an.

Méthode de calcul de la commission de surperformance :

Pendant la période de référence :

- Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion représentera 20% TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.
 - Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative, par ailleurs une reprise de provision sera effectuée à chaque calcul de la valeur liquidative dès lors que la performance quotidienne du fonds sera inférieure à celle de l'actif de référence. Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des provisions antérieures.
- En cas de rachat, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de parts rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion.

A la fin de la période de référence, étant remplie la condition que le fonds ait enregistré sur cette période une performance positive: - Si l'actif valorisé du fonds est supérieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion provisionnée au cours de la période de référence est définitivement acquise à la Société de gestion.

- Si l'actif valorisé du fonds est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle (hors quote-part acquise à la société de gestion lors de rachat durant la période de référence). La période de référence sera prolongée d'une année supplémentaire, dans une limite de 5 ans maximum. En

effet, toute sous-performance au cours de la période de référence doit être rattrapée avant de pouvoir à nouveau provisionner des frais de surperformance dans la part.

Affectation des sommes distribuables**Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts TALENCE OPTIMAL AC	Capitalisation	Capitalisation
Parts TALENCE OPTIMAL IC	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/08/2023 EN EUR

	31/08/2023	31/08/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	19 768 699,78	30 083 095,16
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	166 608,27	389 886,27
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 336 646,52	-8 832 078,40
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 464 951,35	3 698 172,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 923 288,81	-1 867 729,32
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-45 290,29	-90 571,42
Différences de change	-461,59	11 440,64
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 253 849,07	-3 887 454,30
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 728 157,04</i>	<i>474 307,97</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-474 307,97</i>	<i>-4 361 762,27</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	272 488,18	263 938,43
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	19 620 909,44	19 768 699,78

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	8 245 146,70	42,02
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	8 245 146,70	42,02
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 158,50	0,10
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	20 158,50	0,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/08/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	5 450,00
TOTAL DES CRÉANCES		5 450,00
DETTES		
	Rachats à payer	20 089,37
	Frais de gestion fixe	2 238,76
TOTAL DES DETTES		22 328,13
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-16 878,13

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part TALENCE OPTIMAL AC		
Parts souscrites durant l'exercice	1 630,5089	166 608,27
Parts rachetées durant l'exercice	-10 375,5887	-1 051 760,41
Solde net des souscriptions/rachats	-8 745,0798	-885 152,14
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	37 097,2675	
Part TALENCE OPTIMAL IC		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-29,6868	-284 886,11
Solde net des souscriptions/rachats	-29,6868	-284 886,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 624,2367	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part TALENCE OPTIMAL AC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part TALENCE OPTIMAL IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/08/2023
Parts TALENCE OPTIMAL AC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	98 423,44
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,35
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts TALENCE OPTIMAL IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	179 727,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,15
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/08/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/08/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/08/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			1 337 824,53
	FR0014005JS6	HORIZON LEADERS EUROPE part IC	8 634,20
	FR0013102332	SELECTION ALPHA TAUX AC	0,44
	FR0013180098	TALENCE EPARGNE UTILE AC	566 447,53
	FR0013510674	TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE PART CS	12 640,00
	FR0013510658	TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE PART IC	489 056,96
	FR0011653500	TALENCE SELECTION PME AC	261 045,40
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 337 824,53

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/08/2023	31/08/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	267 349,32	259 308,33
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	267 349,32	259 308,33

	31/08/2023	31/08/2022
Parts TALENCE OPTIMAL AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	16 168,85	14 807,89
Total	16 168,85	14 807,89

	31/08/2023	31/08/2022
Parts TALENCE OPTIMAL IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	251 180,47	244 500,44
Total	251 180,47	244 500,44

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/08/2023	31/08/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-479 423,25	1 367 266,13
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-479 423,25	1 367 266,13

	31/08/2023	31/08/2022
Parts TALENCE OPTIMAL AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-94 998,48	317 620,47
Total	-94 998,48	317 620,47

	31/08/2023	31/08/2022
Parts TALENCE OPTIMAL IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-384 424,77	1 049 645,66
Total	-384 424,77	1 049 645,66

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/08/2019	31/08/2020	31/08/2021	31/08/2022	31/08/2023
Actif net Global en EUR	47 430 535,75	34 607 626,22	30 083 095,16	19 768 699,78	19 620 909,44
Parts TALENCE OPTIMAL AC en EUR					
Actif net	21 828 403,18	9 875 373,23	6 136 105,09	4 562 434,01	3 852 132,08
Nombre de titres	188 418,4931	92 380,2337	55 167,3976	45 842,3473	37 097,2675
Valeur liquidative unitaire	115,85	106,89	111,22	99,52	103,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-26,66	-4,50	-21,13	6,92	-2,56
Capitalisation unitaire sur résultat	0,50	-0,91	-0,16	0,32	0,43
Parts TALENCE OPTIMAL IC en EUR					
Actif net	25 594 148,42	24 722 830,47	23 942 588,77	15 206 265,77	15 768 777,36
Nombre de titres	2 479,2661	2 564,2980	2 358,2698	1 653,9235	1 624,2367
Valeur liquidative unitaire	10 323,27	9 641,16	10 152,60	9 194,05	9 708,42
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-2 360,69	-409,82	-1 912,20	634,63	-236,68
Capitalisation unitaire sur résultat	172,00	37,87	101,85	147,83	154,64
Parts TALENCE OPTIMAL Part MC en EUR					
Actif net	7 984,15	9 422,52	4 401,30	0,00	0,00
Nombre de titres	99,2300	125,7300	55,9100	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	80,46	74,94	78,72	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-18,42	-3,18	-14,85	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	1,13	0,08	0,59	0,00	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
SG EFFEKTEN (CAC 40 INDEX) WR 31-12-99	EUR	113 000	482 964,26	2,46
TOTAL ALLEMAGNE			482 964,26	2,46
ESPAGNE				
EDP RENOVAVEIS SA EUR5	EUR	13 984	236 399,52	1,20
TOTAL ESPAGNE			236 399,52	1,20
FRANCE				
ACCOR	EUR	4 000	132 360,00	0,67
AIR LIQUIDE	EUR	5 611	936 251,46	4,77
ALD SA	EUR	28 000	250 180,00	1,28
ALSTOM	EUR	15 000	382 650,00	1,96
ALSTOM RTS 01-09-23	EUR	15 000	0,00	0,00
AXA	EUR	10 000	277 750,00	1,41
BNP PARIBAS	EUR	14 500	865 795,00	4,41
CAPGEMINI SE	EUR	1 460	251 631,00	1,28
CREDIT AGRICOLE	EUR	29 000	338 024,00	1,73
DASSAULT SYST.	EUR	7 610	278 602,10	1,42
EIFPAGE	EUR	2 260	206 383,20	1,05
Equasens	EUR	2 078	156 265,60	0,80
ESKER SA	EUR	1 142	181 578,00	0,93
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	10 000	196 400,00	1,00
GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	2 700	308 610,00	1,57
HERMES INTERNATIONAL	EUR	170	323 136,00	1,65
ICADE EMGP	EUR	6 000	209 040,00	1,07
IPSOS	EUR	4 000	184 880,00	0,94
KERING	EUR	500	247 100,00	1,26
L'OREAL	EUR	930	377 394,00	1,92
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	1 700	1 329 740,00	6,77
MICHELIN (CGDE)	EUR	9 920	286 787,20	1,46
NEXANS SA	EUR	5 600	425 880,00	2,17
ORANGE	EUR	20 000	207 160,00	1,06
PERNOD RICARD	EUR	2 000	362 400,00	1,84
PIERRE & VACANCES	EUR	100 000	135 200,00	0,69
PLASTIC OMNIUM	EUR	15 000	243 300,00	1,24
RENAULT SA	EUR	8 250	308 013,75	1,57
SAFRAN SA	EUR	2 080	308 464,00	1,57
SAINT-GOBAIN	EUR	4 000	240 640,00	1,23
SANOFI	EUR	14 600	1 440 144,00	7,34
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	5 015	795 278,70	4,05
SEB	EUR	2 300	233 450,00	1,19
SOCIETE BIC	EUR	3 000	177 000,00	0,90
SOCIETE GENERALE SA	EUR	11 000	288 365,00	1,47
SOITEC SA	EUR	1 100	185 845,00	0,95
TECHNIP ENERGIES NV	EUR	10 000	213 700,00	1,09
TOTALENERGIES SE	EUR	13 500	783 945,00	4,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	2 800	138 292,00	0,70
VALEO SA	EUR	11 000	198 000,00	1,01
VALLOUREC	EUR	20 000	247 100,00	1,26
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	9 000	259 740,00	1,33
VINCI SA	EUR	2 600	267 696,00	1,36
VIVENDI	EUR	10 900	91 669,00	0,47
VOLTALIA	EUR	7 000	113 400,00	0,57
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	882	106 722,00	0,54
WORLDLINE SA	EUR	8 700	261 696,00	1,34
TOTAL FRANCE			15 753 658,01	80,29
LUXEMBOURG				
APERAM	EUR	4 000	104 600,00	0,53
APERAM RTS	EUR	4 000	0,00	0,00
ARCELORMITTAL	EUR	7 300	179 069,00	0,92
TOTAL LUXEMBOURG			283 669,00	1,45
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	4 000	541 520,00	2,76
STELLANTIS NV	EUR	20 000	342 920,00	1,75
TOTAL PAYS-BAS			884 440,00	4,51
SUISSE				
STMICROELECTRONICS NV	EUR	15 550	678 990,75	3,46
TOTAL SUISSE			678 990,75	3,46
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			18 320 121,54	93,37
TOTAL Actions et valeurs assimilées			18 320 121,54	93,37
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
HORIZON LEADERS EUROPE part IC	EUR	1	8 634,20	0,05
SELECTION ALPHA TAUX AC	EUR	0,0044	0,44	0,00
TALENCE EPARGNE UTILE AC	EUR	4 046,6319	566 447,53	2,88
TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE PART CS	EUR	1 000	12 640,00	0,06
TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE PART IC	EUR	38	489 056,96	2,50
TALENCE SELECTION PME AC	EUR	1 340	261 045,40	1,33
TOTAL FRANCE			1 337 824,53	6,82
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 337 824,53	6,82
TOTAL Organismes de placement collectif			1 337 824,53	6,82
Créances			5 450,00	0,03
Dettes			-22 328,13	-0,12
Comptes financiers			-20 158,50	-0,10
Actif net			19 620 909,44	100,00

Parts TALENCE OPTIMAL IC	EUR	1 624,2367	9 708,42
Parts TALENCE OPTIMAL AC	EUR	37 097,2675	103,83